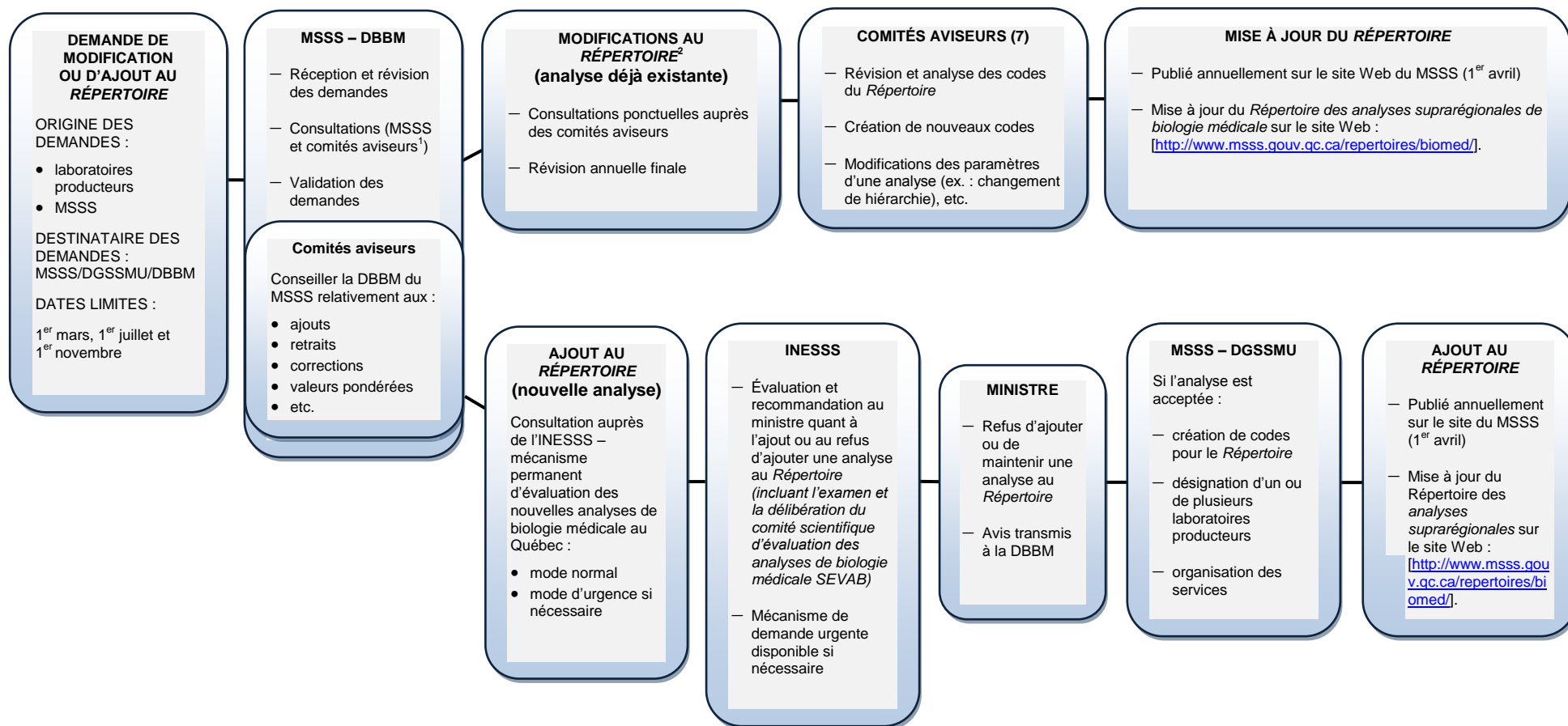


CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RÉPERTOIRE QUÉBÉCOIS ET SYSTÈME DE MESURE DES PROCÉDURES DE BIOLOGIE MÉDICALE



- Le comité aviseur de la discipline de laboratoire concernée peut intervenir à différents moments pendant le cheminement d'une demande.
- Il est question de modifications au *Répertoire* lorsqu'il y a changement de nomenclature, de terminologie, de libellé, lorsqu'une modification est apportée à la hiérarchie des laboratoires pouvant effectuer une analyse ou lorsqu'un changement technologique ou un nouveau calcul de la valeur pondérée exigent des ajustements, etc.